
Au Conseil de l'Instruction publique

D'après les journaux, la motion Masson remise, l'automne dernier, à la session de mai 1893, a été discutée à la dernière réunion du Conseil et rejetée par le vote suivant :

« Pour : MM. Masson, Archambault, Langelier, Murphy, Jetté, Gray, Leprohon, et Ouimet, surintendant.—8.

« Contre : NN. SS. Fabre, Lafleche, Duhamel, Racine, Moreau, Gravel, Emard, Labrecque, Lorrain, Bégin et Paquet.—11.

« Mgr Bégin représentait le cardinal Taschereau et Mgr Paquet représentait Mgr Blais. »

Cette motion était ainsi conçue : « aucune personne ne devrait enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire, subventionnée par le gouvernement, sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré dans lequel elle est appelée à enseigner. »

Il est évident que cette concession n'aurait été pour plusieurs qu'une demi-satisfaction, puisque maintenant, un journal prétend que « ce qui a été demandé pour les écoles s'impose aussi pour les collèges. »

Une légende

« Le 8 juin est la fête de saint Médard : c'est un jour d'anxiété pour les cultivateurs ; et voici pourquoi :

S'il pleut le jour de saint Médard,

Il pleut quarante jours plus tard.

Cependant on en appelle à d'autres saints de la décision de saint Médard ; à saint Barnabé, dont la fête a lieu le 11 du même mois, et *qui lui coupe l'herbe sous le pied*. Mais ce sont les saints Gervais et Protais, dont la fête tombe le 19, qui jugent, paraît-il, en dernier ressort.

Voici ce que dit cette légende :

Quand il pleut à la Saint-Médard,

Prends ton manteau sans nul retard ;

Mais s'il fait beau pour Barnabé,

Qui va lui couper l'herbe sous le pied,

Ton manteau chez toi peut rester.

Enfin, s'il pleut ces deux jours,

Si Médard et Barnabé, comme toujours,

S'entendaient pour te jouer des tours,

Tu auras encore saint Gervais

Accompagné de saint Protais

Que le beau temps va ramener.